

AMIANTE

L'Avapa mobilisée à Istres

La reconnaissance des maladies professionnelles est un combat difficile. Une bataille menée depuis des années par l'Avapa qui était mobilisée hier devant la sous-préfecture d'Istres. Accompagnée de l'Ademivap 13, elle a souhaité interpeller le sous-préfet afin de dénoncer les situations difficiles vécues par les victimes, des problèmes d'indemnisation mais aussi les dangers de l'amiante pour la santé publique et l'environnement. Autant de sujets qui seront abordés cet après-midi à 15h à la bourse du travail lors de l'assemblée générale. / PHOTO A.T.



À SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Cérémonie du pastrage dimanche

Saint-Martin-de-Crau est l'une des rares villes à célébrer le pastrage, qui voit les bergers de la commune se réunir afin de placer leurs troupeaux sous la protection divine. Celle-ci débutera à 10h à l'église avec la bénédiction de l'agneau par le prêtre. Une messe provençale s'ensuit avec la lecture de poèmes et de chants provençaux. Puis vient le tour de la traditionnelle distribution de navettes. Enfin, les maîtres bergers suivent une procession jusqu'à la mairie, accompagnés de leur agneau. Des gardians et des groupes folkloriques les accompagnent. / PHOTO G.M.



L'AGENDA

AUJOURD'HUI ● Visite de la tour Luma. Dans le cadre de l'opération "On montera tous avec Luma !" qui vise à informer et sensibiliser les habitants des hameaux et quartiers de la ville sur les enjeux de Luma, une visite d'habitants de Salières aura lieu aujourd'hui à 15h 30 au parc des Ateliers. Nicolas Koukas, adjoint au maire et conseiller départemental et Jean-Yves Planell, adjoint au maire, accompagneront cette visite.

→ Renseignements : ☎ 04 90 49 47 48.

DEMAIN ● Portes ouvertes à Montmajour-Perdiguier. Ce samedi, de 9 heures à 12 h 30 le lycée professionnel Perdiguier et le lycée général et technologique Montmajour, au Trébon, ouvriront leurs portes au public et accueilleront les futurs élèves et leurs parents.

● **Concours de belote.** Demain, à 16 heures, un concours de belote est organisé à la salle polyvalente du Sambuc.

LE BLOC-NOTES

LE JOURNAL
Rédaction. ☎ 04 90 18 30 00
arles@laprovence-presse.fr

LES URGENCES

Médecin. 15.
Pharmacie. La nuit, s'adresser au commissariat.
Commissariat. 04 90 18 45 00.
Pompiers. 18.
Gendarmerie. 04 90 52 50 60.
Hôpital. 04 90 49 29 29.
Urgences. 04 90 49 29 22.
Cabinets dentaires. 0 892 566 766 (0,34 € /min).

LES SERVICES

Mairie. 04 90 49 36 36.
ACCM Eaux. Eau et Assainissement 04 90 99 52 14. Urgence dépannage : ☎ 04 90 99 50 89.
GDF. 0810 893 900.
EDF. 09 726 750 13.
DDE. 04 91 51 51 51.

LES TRANSPORTS

SNCF. 36 35
Envia. 0 810 000 818.
Taxis. 04 90 96 90 03 (Arles taxi radio), 04 90 52 22 22 (Arles Taxi Service).
Taco and Co. Service de transport écologique 06 50 29 60 00.
Aéroport Nîmes. 04 66 70 49 49.

LES PISCINES

Tournesol. Ouverte de 18 à 20 h 30.
Trébon. Ouverte de 11 h 30 à 14 heures.

Deux entrepôts XXL menacés de fermeture à Saint-Martin

Des associations ont obtenu en justice l'annulation des permis d'exploiter de Castorama et Logiprest

Trois associations de défense de l'environnement viennent de gagner une bataille dans la guerre judiciaire qu'elles mènent contre l'extension de la zone logistique de Saint-Martin-de-Crau. À leur demande, le tribunal administratif de Marseille a en effet annulé le permis d'exploiter de deux entrepôts. Et pas n'importe lesquels : les bâtiments XXL des sociétés Castorama et Logiprest, qui abritent respectivement 300 et 400 emplois. Le jugement pointe une "contradiction" entre l'activité de ces entreprises et "le réservoir de biodiversité potentiel" de la zone où elles sont implantées.

"Ces entrepôts sont au cœur de trames vertes et bleues, mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui a pour objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité sur un territoire donné, précise les associations Agir pour la Crau, France Environnement et Nacicca, à l'origine de la procédure. Malgré cela, le préfet a délivré un permis d'exploiter et la commune de Saint-Martin-de-Crau des permis de construire, alors qu'elle avait elle-même défini cette zone comme étant à protéger".

"Un avertissement"

Aux yeux de ces associations, le développement des entrepôts logistiques dans la plaine de la Crau pose des difficultés environnementales (avec notamment la présence d'espèces d'oiseaux protégées), mais aussi des problèmes "de santé publique avec la multiplication des pollutions générées par le trafic". Mais la décision du tribunal administratif de Marseille n'y mettra pas un coup d'arrêt. En tout cas pas tout de suite. Théoriquement, l'annulation du permis d'exploiter devrait entraîner la fermeture des deux entrepôts. Sauf que l'appel est suspensif, et qu'il faudra donc attendre une décision de deuxième instance sur laquelle Joëlle Longhi, porte-parole d'Agir pour la Crau, ne se fait pas trop d'illusions. "Vu le nombre d'emplois en jeu, la fermeture des entrepôts paraît peu probable, dit-elle. Mais symboliquement cette annulation des permis d'exploiter sonne comme un avertissement : on ne peut pas faire n'importe quoi n'importe comment dans cette zone, qui est la dernière steppe de France." Agir pour la Crau "craint que la zone logistique finisse par franchir la voie rapide pour continuer de s'étendre. "Le dernier verrou, c'est le hameau du Mas de Gouin, qui empêche la délivrance de permis de construire. S'il saute, c'est foutu, s'inquiète Joëlle Longhi. Nous sommes conscients de l'importance de l'industrie et de l'emploi, mais il y a d'autres zones disponibles pour s'installer, où l'intérêt écologique est moindre." Difficile de savoir si Castorama et Logiprest seraient prêts à déménager : aucune des deux sociétés n'a pu répondre à nos sollicitations.

Romain FAUVET



Des associations dénoncent les conséquences environnementales de l'implantation de la zone logistique dans la plaine de la Crau. / PHOTO F.S

LA POSITION du maire Dominique TEXIER

"Je suis inquiet : il y a 700 emplois en jeu"

Dominique Texier se dit à la fois "surpris" et "inquiet" de la décision du tribunal administratif de Marseille. "Il y a 700 emplois en jeu. Ce jugement les menace directement" glisse le maire de Saint-Martin-de-Crau, qui craint que cette décision crée un précédent de nature à freiner les velléités des entreprises qui souhaitent s'installer sur la commune. "À force, elles risquent de préférer le sud de l'Espagne, et tout le monde sera perdant" prévient Dominique Texier. Selon le premier magistrat saint-martinien, l'argument écologique n'est pas valable. "Seulement 5% des 21 000 hectares de la commune sont construits" fait-il valoir. Alors, il ne voit pas d'un mauvais œil l'extension de la zone logistique au-delà de la voie rapide. "Mais ce n'est pas à moi seul d'en décider, précisez-le. C'est le PLU (plan local d'urbanisme) qui dira si c'est possible ou non."



LA 1^{ère} REGIE
PLURIMEDIA
EN PROVENCE

Découvrez notre NOUVEAU SITE
www.laprovence-publicite.fr

PRINT / WEB / EVENT
HORS MEDIA / VIDEO
CLUBS PARTENAIRES

La Provence
Publicité
print . web . event
CONTACT
04 91 84 46 37
contactpub@laprovence-publicite.fr
www.laprovence-publicite.fr

